



Conseil d'administration

347^e session, Genève, 13-23 mars 2023

Section institutionnelle

INS

Date: 22 février 2023

Original: anglais

Point sur l'état d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986

1. À sa 346^e session (octobre-novembre 2022), le Bureau a continué de fournir des informations actualisées sur l'état d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986 (ci-après l'Instrument d'amendement de 1986) ¹.
2. Au 10 février 2023, 125 ratifications de l'Instrument d'amendement de 1986 avaient été enregistrées – ce qui représente les deux tiers des États Membres de l'OIT – et deux d'entre elles émanaient de Membres dont l'importance industrielle est la plus considérable (l'Inde et l'Italie) ². Depuis les dernières informations communiquées au Conseil d'administration en octobre 2022, trois autres Membres ont fait savoir qu'ils avaient ratifié l'Instrument d'amendement de 1986, à savoir la Gambie, le Samoa et Sao Tomé-et-Principe. Trois autres ratifications émanant de Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable (parmi les pays suivants: Allemagne, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) sont nécessaires pour que l'Instrument d'amendement de 1986 entre en vigueur. À l'heure actuelle, 20 États Membres de la région des Amériques, 19 de la région de l'Europe et 23 de la région de l'Asie et du Pacifique n'ont pas encore ratifié cet instrument.
3. Comme indiqué à la septième réunion du Groupe de travail tripartite chargé de la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT, qui s'est tenue le 15 novembre 2022 ³, la région de l'Afrique est la seule région dont tous

¹ GB.346/INS/INF/4.

² On trouvera des informations actualisées sur la [page Web](#) consacrée à cet instrument.

³ Voir le [compte rendu analytique des travaux](#) de la septième réunion du Groupe de travail tripartite chargé de la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT. Voir également les paragraphes 14-15 du rapport final du groupe de travail tripartite (GB.347/INS/6).

les États Membres ont ratifié l'Instrument d'amendement de 1986. Seize ratifications en tout ont été enregistrées depuis l'adoption de la Déclaration du centenaire en 2019 et de la [résolution](#) qui l'accompagne, dans laquelle la Conférence internationale du Travail a appelé à achever dans les meilleurs délais le processus de ratification de cet instrument.

4. Le Bureau a poursuivi ses activités de promotion de la ratification de l'Instrument d'amendement de 1986. En novembre 2022, le Directeur général a adressé des lettres aux ministres des Affaires étrangères et aux ministres du Travail des Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable qui n'ont pas encore ratifié l'instrument. En outre, le Bureau a répondu à des demandes de renseignements, a fourni des informations aux gouvernements intéressés et a poursuivi la mise à jour de la page dédiée à cet instrument sur le site Web de l'OIT. Le Bureau n'a reçu aucune autre réponse à la lettre du 14 janvier 2020, par laquelle le Directeur général invitait les États Membres n'ayant pas encore ratifié l'Instrument d'amendement de 1986 à répondre à l'appel en faveur de sa ratification lancé par la Conférence à sa session du centenaire et, à moins qu'ils ne l'aient déjà fait, à fournir des commentaires et des explications sur les raisons ayant jusqu'à présent empêché ou retardé cette ratification.